

PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic / Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 26 octobre 2011 à 10 h 30.

PERSONNES PRÉSENTES :

Bernier, Maurice – membre et président	Marinovich, Gérard – membre
Blanchette, Alexandre – membre	Marquis, Denise – membre
Bourassa, François – membre	Masson, Réjean – membre
Charette, Nicole – membre et trésorière	Perron, Gaétan – membre
Compagna, Alain – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Gagné, Laurian – membre	Râche, Jean-Paul – membre
Gagnon, Langevin – membre	Robert, Nicole – membre et 2 ^e vice-présidente
Goguen, Nathalie – membre et secrétaire	Roy, Robert G. – membre
Grimard, Hugues – membre	
Landry, Noël – membre	

PERSONNE INVITÉE :

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

PERSONNES-RESSOURCES :

Bernard, Jacques – conseiller en développement
Blanchette, Jean-Louis – conseiller en développement
Bureau, Andrée – conseillère en développement
Desautels, Dominique – conseillère en développement
Falcão, Caroline – conseillère en développement
Quirion, Murielle – secrétaire de direction
Saïkali, Michel – conseiller en développement économique
Wolfe, Marie-Hélène – directrice générale

PERSONNES EXCUSÉES :

Boucher, Claude – membre	Lavoie, Michèle – membre
Bureau, Sylvie – membre	Roy-Laroche, Colette – membre
Hamm, Vicki May – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 ^{er} vice-président
Lamoureux, Bertrand – membre	Viens, Jacques – membre

PERSONNE ABSENTE :

Martel, Marc-André – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Maurice Bernier préside la séance et Madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire de l'assemblée chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 10 h 40, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et aux fidèles partenaires. Il excuse les absents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

Modifier l'ordre du point suivant :

- 9.1 Centre de Communication Santé Estrie - Présentation du rapport : Ce point sera traité juste après les suivis au procès-verbal.

Ajouter les points suivants :

- 4.3 Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement
 - 4.3.1 Nomination au comité-conseil de l'Axe 2 - Décision
- 10.2 Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau - Information
- 10.3 Forum sur la gouvernance intitulé « Tête-à-tête en Estrie » - Information

Modifier le libellé du point suivant :

- 3.2 Élection des officiers de la CRÉ de l'Estrie en novembre 2011, plutôt que « ... décembre 2011 »

CRÉ-11-145 **Il est proposé par Hugues Grimard
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2. PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2011

2.1. Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 septembre 2011

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 7 septembre dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal. Une omission d'inscrire le nom de deux administrateurs dans les présences est soulevée, lesquels seront ajoutés au procès-verbal.

CRÉ-11-146

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyée par Langevin Gagnon
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 7 septembre 2011 tel qu'il est présenté, en tenant compte de la modification susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité

2.2. Suivi au procès-verbal du 7 septembre 2011

En suivi au procès-verbal du 7 septembre dernier, il est précisé ce qui suit :

Point 2.2, page 3 - Suivi Congrès FQM 2011 : Monsieur Bernier remercie les membres du conseil d'administration ayant participé aux activités de « Estrie-région vedette » dans le cadre du Congrès 2011 de la FQM. Il a souligné la qualité des activités qui ont impressionné les congressistes présents à ce congrès.

Motion de félicitations

CRÉ-11-147

**Il est proposé par François Bourassa
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

QUE soit adoptée une motion de félicitations à l'ensemble du comité régional de « Estrie-région vedette » et plus particulièrement, à Monsieur Jacques Demers, président du congrès de la FQM qui a su déployer du leadership pour mener, avec succès, à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Noël Landry ajoute qu'il serait intéressant que la prestation de slam qui a été présentée lors du Congrès soit présentée aux membres du conseil d'administration lors d'une prochaine rencontre. Madame Wolfe ajoute qu'un montage est en cours de réalisation et que celui-ci sera présenté lors de la prochaine séance du conseil.

Monsieur Robert Y. Pouliot tient à remercier le comité régional de « Estrie-région vedette » d'avoir impliqué la Ville de Sherbrooke dans cette démarche.

Point 4.2.1, page 6 - Aéroport de Sherbrooke : En suivi au montage financier, la CRÉ de l'Estrie a reçu la confirmation de la contribution financière de 20 000 \$ de la Ville de Sherbrooke. Une demande a été déposée au ministère des Transports du Québec et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a manifesté une grande ouverture à contribuer. Madame Nicole Robert mentionne que la contribution de la MRC du Haut-Saint-François devrait être confirmée sous peu.

Point 8, page 17 - Table de concertation estrienne sur les VHR : Le ministre entame sa tournée des régions. Il sera en Estrie le 18 janvier à 7 h pour un déjeuner-causerie. Tous les membres de la Table de concertation estrienne sur les VHR y sont conviés. Des démarches ont été entreprises afin de modifier l'heure de la rencontre et permettre une plus grande participation.

Point 11.4, page 21 - Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine : Nouvelle entente quadriennale : Les membres ont reçu la copie de la réponse du MCCCCF. La CRÉ et ses partenaires doivent contribuer à raison de 146 000 \$ pour la durée de l'entente (4 ans). Lors de la prochaine réunion du conseil, une résolution autorisant la signature de l'entente de même qu'un engagement du FDR devra être adoptée. De plus, le 18 octobre dernier, une rencontre a eu lieu à Québec avec le Ministère, le Secrétariat, les tables de concertation et les CRÉ pour échanger sur le plan d'action gouvernementale et aussi sur les ententes. Ce fut une occasion de mettre en valeur divers projets et initiatives dont certaines sont inspirantes.

9. AFFAIRES RÉGIONALES

9.1 Centre de Communication Santé Estrie - Présentation du rapport

Monsieur le président invite M. Georges St-Louis, représentant du milieu municipal au conseil d'administration du Centre de Communication Santé Estrie et conseiller à la municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud. Ce dernier est accompagné de M. Marc Gay, directeur général du Centre de Communication Santé Estrie, lesquels présentent le rapport d'activités de la dernière année.

Le Centre de communication santé Estrie (CCSE) est un organisme gouvernemental sous l'autorité du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le CCSE a pour mandat de :

- Traiter et déterminer la priorité des appels;
- Affecter et répartir les ressources préhospitalières;
- Autoriser les transports de personnes vers les installations en cas d'engorgement;
- Assurer les suivis requis;
- Collaborer avec l'Agence de Santé et des Services sociaux de l'Estrie au contrôle et à l'appréciation des services;
- Coordonner les communications entre les acteurs de l'organisation des services préhospitaliers d'urgence et les établissements.

Le Centre a pour mission d'assurer le bon traitement des appels urgents en matière de santé, incluant le soutien des ressources terrain, et la coordination et la répartition de tous les transports ambulanciers de son territoire. Ceci est possible grâce à une technologie fiable ainsi qu'un système médical informatisé de triage d'appels permettant de traiter les cas urgents par ordre de priorité.

Le CCSE reçoit approximativement 48 160 appels d'aide par année, ce qui génère environ 29 622 affectations, 27 164 transports, dont 22 572 provenant de demandes de la population et 4 592 des établissements pour des transferts interhospitaliers.

Les premiers répondants sont appelés à intervenir sur un certain nombre d'appels afin de porter secours aux appelants et aider les paramédics à diminuer les délais sur les sites d'interventions.

Sur le territoire de l'Estrie, il y a sept services de premiers répondants: Sherbrooke, Magog, Austin, Cookshire-Eaton, Pottton, Lambton et East Hereford. Il rappelle aux membres que l'Agence de la Santé et des Services sociaux offre des possibilités de financement aux municipalités qui désirent se doter de services de premiers répondants dans leur milieu.

Messieurs Gay et St-Louis remercient les membres du conseil d'administration pour leur accueil et d'avoir été attentif à leur présentation.

Au nom des membres du conseil d'administration, le président les remercie pour cette présentation.

3. AFFAIRES INTERNES

3.1. Règlement de régie interne

Monsieur Bernier demande à Marie-Hélène Wolfe de présenter les modifications suggérées au Règlement de régie interne.

CRÉ-11-148

**Il est proposé par Nicole Charette
appuyée par Réjean Masson
et résolu :**

D'adopter les modifications au Règlement de régie interne, telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité

3.2. Élection des officiers de la CRÉ de l'Estrie en novembre 2011

M. Maurice Bernier rappelle aux membres que le président et le 1^{er} vice-président ont été nommés le 9 décembre 2009 pour un mandat de deux ans. Les trois autres officiers (2^e vice-présidente, trésorière et secrétaire) ont été nommés jusqu'en novembre 2011. Ainsi, tous les postes d'officiers seront en élection lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

Compte tenu de l'adoption du Règlement de régie interne, la création d'un comité exécutif sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'administration.

3.3. Gestion des ressources humaines

Marie-Hélène Wolfe mentionne qu'à la suite du départ pour un congé de maternité de Patricia Sévigny, M. Jacques Bernard a été embauché pour pourvoir à son remplacement. Il agit à titre de conseiller en développement et est responsable de l'Axe 2 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012.

Caroline Falcão informe les membres de l'arrivée de M. Pierre McCann au poste d'agent de développement jeunesse au sein du Forum jeunesse Estrie, lequel a été embauché à la suite du départ de Caroline Massicotte après 8 ans de loyaux services.

Le président leur souhaite la bienvenue au sein de l'équipe de la CRÉ de l'Estrie.

4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012 / SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

4.1. Axe 1 - Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

4.1.1. Développement du transport collectif inter MRC en Estrie

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est identifiée comme responsable afin de « coordonner l'intégration des services de transport collectif et l'amélioration du transport intrarégional » (1.4.2) dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif est l'un des enjeux prioritaires 2011-2012 de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QU'avant d'intervenir en transport collectif régional, il est nécessaire de connaître les besoins et les solutions possibles pour maximiser l'utilisation des services et des infrastructures existantes;

CONSIDÉRANT QU'un mandat devra être confié à une firme afin de procéder à l'évaluation des besoins et des solutions possibles en ce qui concerne le développement du transport collectif inter MRC en Estrie;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail multisectoriel doit être formé pour assurer la concertation et la supervision du mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'étude portera sur les besoins des citoyens en regard du transport collectif vers le travail, l'éducation, les services de proximité, les soins de santé et les services des organisations communautaires;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au transport adapté devra également être une constante préoccupation du comité de travail;

CONSIDÉRANT QU'un programme d'aide financière est disponible pour les CRÉ en territoire rural au ministère des Transports pour la planification régionale du transport collectif, que la contribution du MTQ est équivalente à celle de la CRÉ de l'Estrie jusqu'à un maximum de 100 000 \$, que ce programme se termine le 31 décembre 2011 et que pour y avoir accès, il est nécessaire que chacune des MRC appuie formellement la démarche par voie de résolution.

CRÉ-11-149

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot
appuyé par Noël Landry
et résolu :**

DE former un comité de travail multisectoriel qui aura comme premier mandat la réalisation d'une étude des besoins et des solutions possibles pour le développement du transport collectif inter MRC en Estrie;

DE solliciter chacune des MRC de l'Estrie afin qu'elles appuient, par voie de résolution, la présente démarche;

DE réserver une enveloppe maximale de SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (75 000 \$) du FDR 2011-2012, volet Études et recherches pour la réalisation de cette étude;

DE déposer une demande d'aide financière de SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (75 000 \$) au ministère des Transports (MTQ) dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 2;

DE désigner M. Alain Compagna pour siéger au comité de travail multisectoriel qui sera mis en place;

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'entente avec le MTQ.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2. Internet haute vitesse - Municipalité de Bolton-Est

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de projets internet haute vitesse s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, dans l'Axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie », dans le cadre de l'orientation 1.4, de la stratégie 1.4.10 « s'assurer que les services internet haute vitesse et téléphonique soient disponibles sur l'ensemble du territoire, autant pour les citoyens que pour les entreprises et les travailleurs autonomes »;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'internet haute vitesse est essentiel pour le développement social et économique des communautés estriennes et que celui-ci s'inscrit de façon transversale pour l'ensemble du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et qu'il a été identifié comme prioritaire par la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la CRÉ de l'Estrie est nécessaire pour que le promoteur puisse déposer son projet dans le cadre du programme « Pour des communautés rurales branchées » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT confirme que le gouvernement fédéral a accepté de retirer la municipalité de son territoire de couverture et que par conséquent, la municipalité de Bolton-Est est maintenant admissible au programme Communautés rurales branchées;

CONSIDÉRANT QUE les solutions proposées par le projet sont réalistes et applicables en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE cet appui ne constitue pas un engagement financier du FDR.

CRÉ-11-150

**Il est proposé par Gérard Marinovich
appuyé par Nicole Robert
et résolu :**

D'appuyer le projet de la municipalité de Bolton-Est assurant une desserte d'internet haute vitesse sur son territoire;

DE transmettre copie de cette résolution au promoteur du projet, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la ministre responsable de la région.

Adoptée à l'unanimité

4.2. Axe 4 - Accélérer le processus d'adaptation économique de la région

4.2.1. Forum régional sur le développement du secteur agroalimentaire en Estrie - Retour

M. Michel Saïkali présente les faits saillants du Forum régional sur le développement du secteur agroalimentaire en Estrie qui s'est tenu le 7 octobre dernier. Environ 70 personnes ont participé à cette journée de réflexion et selon une lecture rapide des évaluations, les participants étaient satisfaits de leur journée.

Les principaux axes du Plan stratégique de développement du secteur agroalimentaire de l'Estrie 2004-2009 sont toujours pertinents. Par contre, il sera nécessaire de revoir certains des éléments des stratégies. Il a été convenu de poursuivre les travaux du comité de développement du secteur tout en y élargissant la participation. Parmi les suites à cette journée, il est prévu qu'une autre rencontre de consultation soit tenue pour valider le plan d'action que le comité dégagera des résultats du forum.

Monsieur Saïkali conclut en soulignant et remerciant la collaboration du MAPAQ et celle de Saveurs des Cantons. Ces derniers ont fourni les produits régionaux pour le repas.

Monsieur le président remercie l'ensemble des organismes ayant contribué au succès de ce Forum régional et plus particulièrement, le personnel de la CRÉ de l'Estrie pour leur travail grandement apprécié.

4.3. Axe 2 - Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

4.3.1. Nomination au comité-conseil

Monsieur Jacques Bernard présente les objectifs et mandats des comités-conseils en suivi du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012. Les comités-conseils ont pour mandat d'assurer le suivi des travaux de chacun des axes, de faire des recommandations au conseil d'administration de la CRÉ pour atteindre les objectifs des axes. Ils sont formés de membres du conseil d'administration de la CRÉ et de personnes qui ont certaines connaissances et compétences en lien avec les priorités des axes. Les personnes participant aux comités-conseils proviennent de différentes organisations, mais n'ont pas de rôle de représentation proprement dit. Elles contribuent au Plan de développement de l'Estrie dans une perspective d'ouverture et de cohérence régionale, en lien avec les mandats que peut lui confier le conseil d'administration.

Le comité-conseil de l'Axe 2 « Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement » suit l'ensemble des travaux de l'axe.

Un poste de représentant du siège « capital humain » du conseil d'administration de la CRÉ est libre à la suite du départ de Monsieur Jean Lacharité.

CRÉ-11-151

**Il est proposé par Hugues Grimard
appuyé par Nicole Robert
et résolu :**

DE nommer Mme Denise Marquis et M. Gaétan Perron au comité-conseil de l'Axe 2 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012.

Adoptée à l'unanimité

5. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

5.1. Entente spécifique sur l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2007-2012 / FDR-05-07-203 - Recommandation de projets

5.1.1. Aménagement d'un local pour l'Âge d'Or / FIA-11-01

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les objectifs du Fonds qui est « Adapter les services et les infrastructures visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et des proches aidants »;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les priorités de la Table de coordination des aînés de la MRC du Granit, car il favorise la participation sociale des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un effet structurant permettant d'améliorer une infrastructure utilisée par les aînés, d'augmenter et de diversifier la gamme de services offerts et d'offrir des espaces locatifs à coûts abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur est crédible et que la pérennité est assurée.

CRÉ-11-152

**Il est proposé par Laurian Gagné
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$) au projet « Aménagement d'un local pour l'Âge d'Or », à même l'enveloppe du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.1.2. Le choix d'une résidence pour personnes âgées et leurs droits, une formation sur mesure pour les proches aidants et les aînés bénévoles-accompagnateurs / FIA-11-04

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les objectifs du Fonds qui est « Adapter les services et les infrastructures visant l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées et des proches aidants »;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un effet structurant en développant une formation, un dépliant ainsi qu'un réseau d'aînés bénévoles-accompagnateurs qui pourra soutenir les personnes aînées et leurs proches dans leurs démarches respectives;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur est crédible.

CRÉ-11-153

**Il est proposé par Alexandre Blanchette
appuyé par Nathalie Goguen
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de DIX-SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (17 350 \$) au projet « Le choix d'une résidence pour personnes âgées et leurs droits, une formation sur mesure pour les proches aidants et les aînés bénévoles-accompagnateurs », à même l'enveloppe du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.1.3. Proches aidants moins isolés mieux supportés et informés / FIA-11-05

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les objectifs du Fonds qui est « Soutenir la mise en place de mesures pour les proches aidants »;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'établissement d'un service de soutien pour proches aidants majoritairement composé d'ainés anglophones de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur est crédible.

CRÉ-11-154

**Il est proposé par Nicole Charette
appuyée par Robert Y. Pouliot
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS (19 278 \$) au projet « Proches aidants moins isolés mieux supportés et informés », à même l'enveloppe du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.1.4. Forum citoyen sur l'implication des aînés sherbrookoïses / FIA-11-06

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à tenir une journée de réflexion et de consultation sur l'engagement citoyen des aînés et que la politique d'investissement du Fonds stipule que les projets visant uniquement la tenue d'activités de concertation ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT QUE le cumul de l'aide gouvernementale (contributions provenant d'instances municipales, provinciales et fédérales) ne peut excéder 80 % du coût total du projet et que le montage financier du projet proviendrait à 100 % de « Ville amie des aînés » et du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les personnes aînées.

CRÉ-11-155

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Robert G. Roy
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement au projet « Forum citoyen sur l'implication des aînés sherbrookoïsis ».

Adoptée à l'unanimité

5.1.5. Les Amis du Mouvement pour une santé active / FIA-11-07

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à former des personnes à devenir autonome à pratiquer une série d'exercices et habiliter ces personnes à enseigner et à faire pratiquer ces exercices aux autres résidents de la coopérative, tous les jours sous forme de jeu;

CONSIDÉRANT QUE ce projet présente une grande similitude avec le Programme Viactive de Kino-Québec, lequel est bien implanté sur le territoire sherbrookoïsis avec 55 regroupements et plus de 1 100 participants;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds ne peut en aucun cas se substituer aux mandats et rôles déjà dévolus aux organisations locales et régionales.

CRÉ-11-156

**Il est proposé par Hugues Grimard
appuyé par Gérard Marinovich
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement au projet « Les Amis du Mouvement pour une santé active ».

Adoptée à l'unanimité

5.2. Ententes spécifiques

5.2.1. Entente de partenariat régional en tourisme

5.2.1.1. Désengagement des sommes du FDOT-1

CONSIDÉRANT QU'un montant de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (37 500 \$) a été engagé à même l'enveloppe réservée pour le FDOT-1 (FDR-05-03-203), dans le cadre du FDR pour le projet « Étude de faisabilité technique et financière pour le Centre touristique de la Rivière-au-Saumon : le bassin-plage de Scotstown »;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont mis fin aux travaux en cours de route;

CONSIDÉRANT QUE le montant que la CRÉ de l'Estrie doit verser pour la portion des travaux réalisés est de QUATORZE MILLE SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (14 079 \$);

CONSIDÉRANT QU'une somme de VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN DOLLARS (23 421 \$) doit être désengagée par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, afin qu'elle soit rendue disponible dans l'enveloppe du FDR 2011-2012;

CONSIDÉRANT QU'un montant de CENT DOLLARS (100 \$) est toujours disponible dans l'enveloppe réservée par la CRÉ de l'Estrie pour le FDOT-1.

CRÉ-11-157

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyée par Langevin Gagnon
et résolu :**

DE désengager la somme de VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN DOLLARS (23 421 \$) du projet « Étude de faisabilité technique et financière pour le Centre touristique de la Rivière-au-Saumon : le bassin-plage de Scotstown »;

DE désengager CENT DOLLARS (100 \$) de l'enveloppe réservée du FDOT-1;

D'attribuer ces sommes résiduelles à l'enveloppe du FDR 2011-2012, volet projets structurants et ententes spécifiques.

Adoptée à l'unanimité

5.2.1.2. Avenant - Poursuite du FDOT-2

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat régional en tourisme 2007-2010 avait pour objet d'associer les partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux à la réalisation de priorités régionales de développement de l'offre touristique, en vue de maximiser l'apport de l'industrie touristique à l'économie de la région touristique des Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT QUE cette Entente de partenariat régional en tourisme a rendu disponible une somme totale de 1 630 000 \$ pour la réalisation de projets de développement de l'offre touristique;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente de partenariat convient de la pertinence de prolonger l'entente de partenariat régional en tourisme pour l'année 2011-2012, en injectant des sommes dans le Fonds de développement de l'offre touristique 2 (FDOT-2);

CONSIDÉRANT QU'une somme minimale de 300 000 \$ est disponible pour un nouvel appel à projets, puisque le ministère du Tourisme s'engage à investir une somme de 150 000 \$ et que Tourisme Cantons-de-l'Est investit une somme de 150 000 \$, et que d'autres partenaires évaluent la possibilité d'investir des sommes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT VINGT ET UN DOLLARS (23 521 \$) a été désengagé par la CRÉ de l'Estrée dans le cadre du FDOT-1 et est rendu disponible dans le volet projets structurants et ententes spécifiques du FDR 2011-2012.

CRÉ-11-158

**Il est proposé par Gérard Marinovich
appuyé par Jean-Paul Raïche
et résolu :**

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant à l'entente de partenariat régional sur le tourisme pour l'année 2011-2012;

DE réserver une enveloppe de VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT VINGT ET UN DOLLARS (23 521 \$) du FDR 2011-2012, volet projets structurants et ententes spécifiques, afin de le rendre disponible pour le FDOT-2.

Adoptée à l'unanimité

5.2.1.3. Nouvelle entente pour 2012-2015

Marie-Hélène Wolfe mentionne que le ministère du Tourisme s'engage dans une nouvelle génération d'ententes pour les régions. Cette annonce a été faite par le ministre du Tourisme et lors d'une Table Québec-Région.

Des sommes seront disponibles pour la mise en place d'un fonds. Les partenaires du comité de gestion ont manifesté leur intention de négocier une nouvelle entente. Les impacts et les retombées d'une telle entente sont très significatifs en région. Dès que de l'information plus officielle sera disponible, les membres du conseil d'administration seront invités à autoriser ou non la négociation d'une nouvelle entente, le tout en tenant compte de la politique d'investissement du FDR de la CRÉ de l'Estrée.

5.2.2. Entente spécifique sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrée

Andrée Bureau fait état des dernières étapes dans la signature et la mise en œuvre de l'entente. Le processus de signature devrait être complété d'ici la fin du mois de novembre. Les bourses pour les artistes devraient être offertes en début janvier 2012.

Pour ce qui est du Fonds pour l'accès des jeunes à la culture : il est convenu que les MRC devront informer la CRÉ de l'Estrée, par résolution, du processus de sélection des projets. La date de tombée d'appel à projets sera le 30 janvier 2012.

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine envisage d'ajouter une contribution financière à ce volet de l'entente, ce qui signifie qu'il y aura possiblement un addenda à l'entente.

7. PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

7.1 Répartition financière du Fonds québécois d'initiatives sociales

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a mis sur pied un comité de pilotage qui a pour mandat de faire des propositions en ce qui concerne la structure de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage a analysé et documenté les modes de répartition possibles de l'enveloppe du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) entre les territoires de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'Alliance est d'intervenir en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, dans une optique d'approche territoriale;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage propose des indicateurs et une pondération de ces derniers, afin de répartir l'enveloppe;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage recommande de réserver une partie de l'enveloppe du FQIS pour la réalisation de projets d'envergure régionale.

**Il est proposé par Nicole Charette
appuyée par Langevin Gagnon**

D'adopter les indicateurs suivants pour la répartition du Fonds québécois d'initiatives sociales :

- Montant de base;
- Indice de défavorisation sociale et matérielle (quartiles M3/S3, M3/S2, M3/S1 et M2/S3 de la variation régionale);
- Poids démographique.

D'appliquer la pondération suivante aux indicateurs :

- Montant de base : 20 %
- Indice de défavorisation : 70 %
- Poids démographique : 10 %

DE réserver 10 % de l'enveloppe du FQIS à la réalisation de projets d'envergure régionale;

DE soumettre au conseil d'administration la répartition officielle une fois les sommes annuelles réelles connues.

Amendement à la proposition

**Il est proposé par Gérard Marinovich
appuyé par Laurian Gagné**

D'adopter les indicateurs suivants pour la répartition du Fonds québécois d'initiatives sociales :

- Montant de base;
- Indice de défavorisation sociale et matérielle (quartiles M3/S3, M3/S2, M3/S1 et M2/S3 de la variation régionale);
- Poids démographique.

D'appliquer la pondération suivante aux indicateurs :

- Montant de base : 20 %
- Indice de défavorisation : 70 %
- Poids démographique : 10 %

DE réserver 10 % de l'enveloppe du FQIS à la réalisation de projets d'envergure régionale;

DE faire une ponction de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (18 000 \$) à même les sommes prévues pour la gestion et de l'attribuer à la Ville de Sherbrooke;

DE soumettre au conseil d'administration la répartition officielle une fois les sommes annuelles réelles connues.

M. Robert Y. Pouliot demande le vote sur cette proposition d'amendement et M. Gérard Marinovich appuie.

Le président, M. Maurice Bernier, mentionne que cette proposition d'amendement sera alors mise aux voix. Un vote à main levée a lieu : 19 sont en faveur de la proposition d'amendement, 2 voix sont exprimées contre la proposition d'amendement et 6 voix d'abstention. Au total, 27 voix sont exprimées.

CRÉ-11-159

**Il est proposé par Nicole Charette
appuyée par Langevin Gagnon
et donc résolu :**

D'adopter les indicateurs suivants pour la répartition du Fonds québécois d'initiatives sociales :

- Montant de base;
- Indice de défavorisation sociale et matérielle (quartiles M3/S3, M3/S2, M3/S1 et M2/S3 de la variation régionale);
- Poids démographique.

D'appliquer la pondération suivante aux indicateurs :

- Montant de base : 20 %
- Indice de défavorisation : 70 %
- Poids démographique : 10 %

DE réserver 10 % de l'enveloppe du FQIS à la réalisation de projets d'envergure régionale;

DE faire une ponction de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (18 000 \$) à même les sommes prévues pour la gestion et de l'attribuer à la Ville de Sherbrooke;

DE soumettre au conseil d'administration la répartition officielle une fois les sommes annuelles réelles connues.

Adoptée à l'unanimité

6 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE

6.1 Plan de mise en œuvre 2011-2013 du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) a réalisé le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT), fruit d'une démarche de concertation régionale sans précédent sur les thèmes abordés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a répondu favorablement au PRDIRT de l'Estrie et qu'il se dit prêt à signer une entente de mise en œuvre avec la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les commissaires de la CRRNT ont adopté le 27 septembre 2011 le plan de mise en œuvre 2011-2013 du PRDIRT de l'Estrie.

CRÉ-11-160

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Jean-Paul Raïche
et résolu :**

D'adopter le Plan de mise en œuvre 2011-2013 du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie;

D'autoriser la directrice générale de la CRÉ de l'Estrie à signer, avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, l'entente 2011-2013 de mise en œuvre du PRDIRT de l'Estrie, si celle-ci s'avère conforme aux grandes orientations contenues dans l'entente précédente.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles : Mémoire sur le *Projet de loi n° 14 sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*

Jean-Louis Blanchette mentionne que le mémoire sur le *Projet de loi n° 14 sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable* a été adopté par les membres de la CRRNT le 27 septembre dernier et il a été transmis le 18 octobre dernier à l'Assemblée nationale dans le respect des délais.

Il attire l'attention des administrateurs sur les éléments suivants : l'évolution des claims actifs en Estrie (page 4), l'abrogation de l'article 246 (page 6) et l'application de l'article 32 (page 8).

Madame Charette mentionne qu'elle a beaucoup apprécié la clarté de ce mémoire. Monsieur Jean-Paul Raïche stipule qu'une présentation de cette loi serait intéressante pour mieux comprendre les enjeux de celle-ci.

Monsieur le président insiste sur les propos de Monsieur Blanchette quant à l'importance du leadership de la CRÉ dans la concertation de ce dossier. Il souhaite que la CRÉ et sa CRRNT véhiculent cette information dans les milieux municipaux et auprès des partenaires du milieu.

Monsieur Noël Landry ajoute qu'il serait intéressant de présenter aux élus et propriétaires l'ensemble de leurs droits, afin d'être mieux outillé pour gérer ce dossier.

6.3 Concertation régionale sur les mines

Jean-Louis Blanchette soulève que, depuis quelque temps, le dossier minier a refait surface en Estrie. Plusieurs organismes ont commenté ces nouvelles. Il rappelle que six (6) actions du PRDIRT sont consacrées au secteur minier. Il mentionne que le personnel de la CRRNT poursuivra la veille, notamment auprès des municipalités. À l'aide d'une carte, celui-ci démontre l'augmentation significative de claims actifs en Estrie.

La CRRNT mettra en place un mécanisme régional de concertation avec les divers partenaires (secteur du tourisme, de l'environnement et de commerçants) et préparera la tenue d'un forum régional d'information et d'échanges sur les enjeux du secteur minier dans la région au début 2012.

6.4 Portrait des milieux naturels d'intérêt et des sites prioritaires

Reporté au conseil d'administration du 30 novembre 2011

8. FORUM JEUNESSE ESTRIENomination aux postes d'officiers

Caroline Falcão mentionne que le conseil d'administration du Forum jeunesse Estrie a élu ses officiers le 19 septembre dernier :

Président : Alexandre Blanchette
Vice-président : Jean-François Rousseau
Trésorier : Martin Lavallée
Secrétaire : Sonia Tremblay

Maurice Bernier profite de l'occasion pour féliciter toutes les nominations et plus particulièrement celle d'Alexandre Blanchette.

9. AFFAIRES RÉGIONALES

9.1. Centre de Communication Santé Estrie - Présentation du rapport

Traité après le point 2 de l'ordre du jour.

10. AFFAIRES DIVERSES

10.1. Centraide Estrie - Les dîners-conférences 2011-2012

À titre informatif, nous vous avons transmis le programme des dîners-conférences de Centraide Estrie.

10.2. Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau - *Des outils pour AGIR*

Monsieur Jean-Paul Raïche fait un retour sur la 2^e édition du Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau - *Des outils pour AGIR* qui s'est déroulé du 23 au 25 octobre dernier au Centre de foires de Sherbrooke. Cet événement a attiré plus de 400 participants et 60 conférences ont été présentées par des conférenciers de renom provenant du Canada, des États-Unis, de la France, de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande et de la Belgique. Les participants ont manifesté leur satisfaction. Toutefois, le comité organisateur aurait aimé que plus d'élus y participent. Une prochaine édition se tiendra dans 2 ans.

Monsieur le président félicite Monsieur Raïche pour l'organisation de ce colloque et renchérit les propos de ce dernier pour, qu'au prochain colloque, les élus participent en plus grand nombre à cet événement.

Monsieur Raïche conclut en remerciant la Ville de Sherbrooke et l'Université de Sherbrooke et tous les partenaires ayant contribué au succès de cet événement.

10.3. Forum sur la gouvernance intitulé « Tête-à-tête en Estrie »

Un forum intitulé « Tête-à-tête en Estrie » et réunissant des femmes et des hommes pour se parler de gouvernance aura lieu ce samedi, de 8 h 30 à 17 h, à la Salle du Parvis, rue du Conseil à Sherbrooke.

Madame Nicole Charette est marraine de cet événement et rappelle que depuis 1992, des femmes se préoccupent de promouvoir la participation et l'engagement des femmes au développement socio-économique de l'Estrie et de mettre en place les moyens pour permettre l'accès des femmes aux sphères de décision de tous les niveaux. Les PEPINES vous convient donc à réfléchir à ces questions.

M. Maurice Bernier invite les élus à participer à cet événement qui sera l'occasion de réfléchir et discuter ensemble de ce qui peut être fait pour engager des changements significatifs. Au programme, des conférences et un panel de discussion avec des invités de marque pour discuter de perspectives d'avenir.

12. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 30 novembre 2011.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

CRÉ-11-161 Il est proposé par **Nathalie Goguen**
appuyée par **Nicole Charette**
et résolu :

DE déclarer la levée de la séance à 12 h 18.

Adoptée à l'unanimité

MAURICE BERNIER, président

NATHALIE GOGUEN, secrétaire